

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, DUFOUR Cédric.

Absents : SAINT-SOLIEUX Béatrice, SOMMERMONT Régis, DÉsirÉ Maxime

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Actualisation des compétences statutaires d'Amiens Métropole

Les Conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28/09/2016.

1. ANALYSE FINANCIERE

M SALGUERO Roland, ex-directeur des finances d'Amiens Métropole, chargé de mission à sa demande pour venir en aide aux petites communes pour leur orientation budgétaire et suite aux baisses importantes des dotations de l'Etat, a présenté le fruit de son travail. L'analyse a été réalisée en collaboration avec notre mairie et tous les articles ont été examinés un par un. Il en résulte un rapport de qualité qui malheureusement n'aboutit pas à des conclusions favorables pour l'avenir de notre budget. Pire encore, les grosses difficultés arriveront dès 2017. Notre fond de roulement sera fortement réduit et les dépenses de fonctionnement seront supérieures à nos recettes. Les charges lourdes que sont les contingents tels que le SISCO et le SIVOM pèsent lourdement sur notre budget. Il faut désormais chercher des solutions afin de réaliser des économies, d'inciter nos syndicats à la baisse des cotisations et de trouver de nouvelles recettes. Le débat est amorcé et fera l'objet de séances de travail.

2. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

M. le Maire informe l'Assemblée que le chapitre 12 n'a pas les crédits ouverts suffisants pour assurer le paiement des cotisations dues en fin d'année.

M. le Maire propose de prendre une décision modificative afin de provisionner les comptes 6413 et 6450. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide le transfert de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT (Dépenses)	+	-
Art. 6413 Personnel non titulaire	+ 600,00 €	/
Art. 6450 Charges de Sécurité Sociale	+ 200,00 €	/
Art. 60632 Fournitures de petit équipement	/	- 800,00 €
T O T A L		/

3. ACTUALISATION DES COMPETENCES STATUTAIRES D'AMIENS METROPOLE

M. le Maire présente à l'Assemblée les corrections apportées par le Conseil d'Amiens Métropole afin de mettre à jour le tableau des compétences par une nouvelle rédaction en vertu des de l'évolution législative.

Cette démarche n'entraînant aucune modification sur le fond et sur le plan financier est adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

• *Taxe d'aménagement* : M. le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture fixant la date limite pour délibérer éventuellement sur une évolution du taux. L'Assemblée souhaitant préserver l'incitation à la construction, décide à l'unanimité de maintenir le taux actuel, à savoir 1,5%.

• *Abribus*: M. le Vice-Président d'Amiens Métropole chargé des transports a retenu la proposition pour un nouvel abribus et prendra à charge la fourniture, la dalle et la pose de l'abri. Il laisse à la Commune le soin d'enlever l'abri existant. Des devis ont été demandés pour les travaux de démolition

• *Incendie* : Les pompiers ne pouvant plus effectuer les contrôles de « débit-pression », des bornes incendie, l'Assemblée accepte le devis pour un montant annuel de 173,40 € HT proposé par l'entreprise S.D.E.R. d'Arras qui intervient déjà au sein de la Métropole Amiénoise.

• *Salle des Fêtes* : Suite à l'utilisation de la Salle Communale par l'école et par le SISCO et regrettant l'absence de demande préalable et de planification, M. BARDET Bruno, chargé de sa location, fait part des problèmes rencontrés lors de la remise des clés, notamment lorsque celle-ci est occupée le lundi ou le vendredi. M. le Maire avisera l'enseignante et le Président du SISCO que toute occupation sera soumise en amont à autorisation et qu'un calendrier devra être fourni pour les T.A.P. (temps d'activité périscolaire). Il les informera que désormais, la Salle ne pourra plus être mise à disposition les lundi et vendredi.

• *Noël* : L'organisation de l'Arbre de Noël fixé au 10 décembre 2016, est confiée à M. CARRÉ Hyacinthe et M. DUFOUR Cédric.

• *Colis des Aînés* : M^{me} ROGER Betty sollicite la participation de quelques Conseillers pour assurer la distribution des colis dès leur réception en mairie. Des binômes se sont désignés.

Les Membres du Conseil Municipal